

Berdorf, le 20 janvier 2025
(jusqu'au 01 mars 2025 inclus)



Avis en matière de protection et de gestion des eaux

Conformément aux dispositions de l'article 24 §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que par autorisation no. EAU/AUT/22/0892 du 13 janvier 2025 de Monsieur le Ministre de l'Environnement

le requérant: *Administration communale de Berdorf*
5, rue de Consdorf
L-6551 BERDORF

a été autorisé sur le territoire de la commune de Berdorf

à l'exploitation de la source «Méelerbur 1» (SCC-113-01) aux fins d'approvisionnement public en eau potable à Berdorf

Conformément à l'article 25 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, tous les intéressés peuvent interjeter un recours contre la décision précitée devant le Tribunal administratif. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à dater du jour de l'affichage du présent avis.

Pendant ce délai, le public pourra consulter le texte des décisions à la maison communale - service technique.

Le Secrétaire communal,


Claude OE



Le Bourgmestre,


Joe NILLES

Certificat de publication

Le bourgmestre soussigné de la Commune de Berdorf certifie par la présente que l'avis ci-dessus a été publié en due forme à partir de ce jour.

Berdorf, le 20 janvier 2025.

Le Secrétaire communal,


Claude OE



Le Bourgmestre,


Joe NILLES